



31 mars : fin de la trêve hivernale Quelles solutions pour les milliers de personnes expulsées de leur logement ou de leur centre d'hébergement d'urgence ?

Lundi 31 mars 2014 à 11h30

**Conférence de presse du Collectif des Associations Unies
Centre d'hébergement d'Emmaüs Solidarité, 12 rue Blanche, 75009 Paris**

Le 31 mars marque la fin de la trêve des expulsions locatives et la fermeture de certains centres d'hébergement d'urgence temporaires ouverts pour l'hiver. Faute de possibilités de se maintenir dans leur logement ou d'accéder à un logement pérenne adapté à leurs ressources, ce sont des milliers de personnes qui risquent d'être contraintes de vivre dans la rue dès le 1^{er} avril.

En 2012, plus de 115 000 décisions de justice prononçant l'expulsion pour impayés de loyer ont été délivrées¹. Ce chiffre n'a jamais été aussi élevé et révèle la part croissante des ménages pris en étau entre les coûts du logement et la précarité de leurs ressources. Comment accepter dès lors que les Aides personnelles au logement (APL) soient partiellement gelées en 2014 ? Loin de répondre à la précarisation de notre société, la politique du logement à des prix abordables reste notoirement insuffisante. En 2013, 117 000 logements sociaux ont été financés, loin des objectifs annuels de production de 150 000 logements sociaux, sachant que l'on est par ailleurs loin d'avoir relogés les 20 000 ménages prioritaires DALO prévus par le gouvernement dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. Alors que l'on vient de fêter les 7 ans du vote de la loi DALO, plus de 54 000 ménages reconnus prioritaires n'étaient toujours pas relogés au 1^{er} décembre 2013², alors que parmi eux 42 000 avaient déjà dépassé les délais d'attente réglementaires.

Dans ce contexte, le Collectif des Associations Unies réitère sa demande de moratoire temporaire et immédiat des expulsions locatives avec dédommagement des propriétaires. Il appelle également à la mise en place d'une réelle politique de prévention pour anticiper les ruptures en accompagnant les ménages dès les premières difficultés à payer leur loyer. Il demande à ce que l'entrée en vigueur de la loi ALUR soit rapidement accompagnée de moyens conséquents pour la mettre en œuvre (diagnostic social obligatoire, mobilisation des CCAPEX, déploiement de la GUL...).

Trop souvent, les personnes expulsées se retrouvent à la rue, sollicitant des dispositifs d'urgence déjà saturés. Or, en février 2014, la moitié des demandes d'hébergement au 115 n'ont pas trouvé de réponse³. Malgré ce

¹ Source : ministère de la Justice

² Selon les chiffres du Comité de Suivi DALO rendus publics le 13 février 2014

³ Selon le Baromètre 115 de la FNARS, 19 mars 2014

contexte extrêmement tendu, des centaines de places d'hébergement d'urgence ouvertes en automne vont être fermées au printemps, perpétuant la logique humanitaire de mise à l'abri des personnes et témoignant d'une gestion au thermomètre qui ne dit plus son nom. En effet, malgré l'annonce ministérielle de la sortie de la gestion hivernale de l'hébergement d'urgence, les données collectées par le CAU (lesquelles seront dévoilées lors de la conférence de presse) montrent le contraire sur les territoires. Certes des places d'urgence ont été créées, mais une fois encore pour certaines d'entre elles à titre temporaire et en inadéquation avec les besoins. De surcroît des gymnases, casernes, bâtiments préfabriqués, hôtels ont été ouverts épisodiquement pour accueillir les personnes sans-abri, trop souvent dans des conditions difficiles (promiscuité et manque d'intimité, errance le jour de personnes accueillies uniquement la nuit, absence d'accompagnement social...) et vont progressivement fermer à partir de la fin du mois de mars. La majorité des appelants au 115 en février étaient déjà connus des services, démontrant l'absence d'alternatives proposées aux personnes qui sont confrontées à un système de porte tournante dont ils ne sortent jamais.

Le Collectif appelle immédiatement à la fin de la gestion saisonnière de la grande exclusion et demande à ce qu'aucune personne hébergée dans le cadre des places hivernales ne soit remise à la rue sans solution de relogement ou d'hébergement avec un accompagnement adapté, quel que soit leur statut administratif.

La Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement s'est engagée à trouver des alternatives à l'hébergement hivernal précaire et hôtelier en activant tous les leviers permettant d'augmenter l'offre de logements disponibles pour les ménages à faibles ressources, notamment en mobilisant le parc privé disponible et tous les contingents publics. **Nous attendons une communication publique présentant le bilan de la mise en œuvre de cet engagement car les acteurs associatifs n'observent pas de changement sur le terrain.**

Face à la massification de la précarité, les associations demandent au gouvernement mettre en œuvre une réelle politique du logement pour les ménages les plus fragiles autour des trois piliers incontournables que sont la prévention, l'hébergement et le logement.